

Les bornes fontaines

On dit : Bornes-Fontaines ou Borne, soit fontaine.

En vertu de l'exception, un Mandat du prix en sera délivré sur les fonds libres de la Caisse municipale, au profit de l'entrepreneur qui sera tenu de produire, seulement à l'appui, un mémoire détaillé, visé par le Maire, de tous les frais et déboursés concernant l'acquisition, le transport et le posage de ce dont il s'agit.

Fait en séance, par les Membres soussignés, le 12⁹^{me} 1845.

Il a été convenu qu'un ange de cuivre déposé, sera mis de chaque côté de l'hydraulique, et dans les angles; un jet d'eau sera pris de l'église et l'autre jet avec l'ange en pierre dans la cour neuve entre les deux ports qui sont vis-à-vis du moulin.

Loquet Dousselle. J. Bougeard



Cette photo, montre Renée SAXENHAMMER, près de la borne-fontaine placée en face de l'église et de l'école, près de la maison de Maria Thierry et près du chêne de la liberté.

Il y a eu une borne fontaine en face de l'église.

Elle était située à côté de la maison de Maria Thierry et aussi à côté du chêne de la liberté. (coupé à cause de sa vieillesse en 1939, la souche était encore apparente en 1955).



Celle ci se trouvait au n° 21 de la rue des Clous. Elle a été posée en même temps que 4 autres en 1951(les 4 étaient rouges). Elle a remplacé une autre dont le système d'ouverture était en haut, donc difficile à actionner pour un enfant.

Il a fallu beaucoup de temps pour obtenir une borne à cet endroit car, il manquait d'argent et aussi sous prétexte que les intéressés possédaient des puits avec pompe à la maison.

En 1950, il y avait 6 bornes-fontaines disposées de telle sorte que les gens puissent aller chercher l'eau assez rapidement, à environ 50 m.

Elles étaient situées

- au 21, de la rue des Clous
- au 1, de rue des Clous
- à côté de l'ancienne caserne des pompiers (à côté du 03, rue du jus)
- au 14/15 rue du Jus
- à côté des dépendances de M Furgaut, -
- près du 18 de le rue St-Quirin(devant chez Thierry, le dernier chainetier).

C'était le travail des enfants de faire la corvée d'eau.



Les fontaines ont été abandonnées parce que l'alimentation ancienne n'a pas été réparée.

Sur le plan de 1871, l'emplacement d'une fontaine est bien marqué.

On parle de la fontaine du cimetière.... ???

Conseil Municipal de Pargny - Sous-Mouline
réuni extraord. au lieu ordinaire de ses séances, par autorisation
Spéciale Du Préfet susd.

N^o le Maire a proposé l'acquisition de trois arceaux en
fonte, de cinq décimètres de diamètre de long; six décimètres
de diamètre de large, et quarante centimètres de profondeur, le
tout hors œuvre; destinés à l'établissement d'une fontaine au
devant de l'église:

Vu que cette proposition est d'une réelle utilité;
Le Conseil Délibère qu'il y a lieu de procéder, sur les
fonds communaux une somme de " " " " " " " "

Le Conseil Municipal de Pargny, Sous-Mouline,
des séances susd.

